



Ville de Melun
République Française

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230208-2023_07-AR



DECISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France relative au dispositif « Initiatives d'Urbanisme Transitoire » dans le cadre de la mise en place d'un éco pâturage sur la plaine des sports Montaigu

N° 2023.07

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le plafonnement des aides publiques ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour demander à l'État ou à toutes autres collectivités territoriales l'attribution de subventions n'excédant pas 30 000 € ;

CONSIDERANT la volonté de la Région Ile de France d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de leur projet en matière d'aménagement et d'innovation urbaine, en proposant son soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire en Ile de France afin d'optimiser les fonciers délaissés ;

CONSIDERANT que les projets d'investissement éligibles à ce dispositif régional peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % du montant des dépenses estimées, avec un seuil minimal d'intervention de 10 000 € et un plafond maximum de subvention fixé à 200 000 € ;

CONSIDERANT l'ambition de la ville de créer un Eco Pâturage sur la Plaine des sport Montaigu, en attendant la construction du gymnase de l'Ecoquartier ;

CONSIDERANT le coût de cette opération estimé à 25 919.04 € HT;

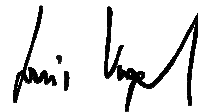
DECIDE

DE SOLLICITER la Région Ile de France pour une subvention au titre du dispositif « Initiatives d'urbanisme transitoire » à hauteur de 50 % des dépenses estimées, soit 12 959.52 € ;

DE SIGNER avec la Région Ile De France la convention d'attribution de la subvention relative au dispositif « Initiatives d'urbanisme transitoire ».

Fait à MELUN, le 08/02/2023

Le Maire,



Louis Vogel